



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM LITTORAL PROVENCE 135 RUE BOURONNE 13600 LA CIOTAT

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Monsieur Fabien GUGLIELMINETTI, gérant de la société 2M DETECT, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 37 AVENUE EUGENE JULIEN 13600 CEYRESTE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Monsieur Fabien GUGLIELMINETTI 37, Avenue Eugene JULIEN - 13600 CEYRESTE
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 16 septembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

Crédit Mutuel
Rue Bouronne - Boîte postale 27
13702 LA CIOTAT CEDEX
Tél. 04 96 18 90 91 (appel local non surtaxé)
Fax 04 42 98 10 89